

# ПРИМЕР ЗАПОЛНЕННОГО ОБРАЩЕНИЯ (С ДАННЫМИ БРОКЕРА ТИНЬКОФФ)

Обращаем Ваше внимание, что ответственность за полноту и корректность данных, представляемых в обращении, несет исключительно заявитель, при этом факт и сроки рассмотрения обращения в иностранных органах, сроки предоставления ответа и положительное решение по обращению не гарантированы.

Предоставленное обращение является типовым, предлагаемый к включению в него состав информации, а также набор подтверждающих документов основан на публично раскрытых требованиях Казначейства Бельгии. При этом каждый заявитель может дополнить обращение любой иной информацией и предоставить любые иные дополнительные документы, если считает, что такая информация и/или документы могут повысить вероятность успешного рассмотрения обращения.

Настоящая инструкция касается только обращений в Казначейство Бельгии (в отношении ценных бумаг, местом хранения которых является Euroclear Bank S.A./N.V.). Инструкция в отношении обращений в Министерство финансов Люксембурга будет размещена дополнительно.

## Что нужно сделать прямо сейчас?

### **1** Подготовить список документов, полученных от брокера по шаблон запроса, а именно:

1. Личные документы (паспорт) и загранпаспорт (если имеется)
2. Данные вашего депозитария (юр адрес, номер лицензии на осуществление деятельности)
3. Данные вышестоящего депозитария (который будет на замену НРД)
4. Письмо Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в Новом вышестоящем депозитарии
5. Юридические данные нового вышестоящего депозитария
6. Номер счета нового вышестоящего депозитария
7. Письмо вашего депозитария, подтверждающего наличие счета владельца
8. Письмо вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в НРД
9. Заключение междепозитарного договора о присоединении к Условиям осуществления депозитарной деятельности и открытии счета депо между Вашим депозитарием и НРД
10. Письмо подтверждающего открытие счета НРД в Euroclear
11. Дата заключения договора Вашего депозитария с СПБ Банком
12. Письмо от СПБ Банка в свободной форме, подтверждающий наличие депозитарных отношений: между Вами и Вашим депозитарием, между Вашим депозитарием и «СПБ Банком», между «СПБ Банком» и НРД.
13. Выписка депозитария о количестве заблокированных активов.

Выписка должна подтверждать, что до 03.06.2022 (дата включения НРД в санкционный список) Вы уже владели этими ценными бумагами и продолжали ими владеть непрерывно после

указанной даты. С учетом этого рекомендуем запросить выписку, подтверждающую отсутствие движений и изменений права собственности на эти ценные бумаги после 03.06.2022.

Выписка депозитария может касаться как всех ценных бумаг, которыми Вы владеете (включая российские), так и только заблокированных иностранных ISIN на Вашем счете (то есть в такой справке не будут отражаться российские ценные бумаги, их остатки и движение).

**14.** Наименование нового вышестоящего депозитария (взамен НРД и СПБ Банка)

**15.** Номер счет вышестоящего депозитария

Все письма обязательно сохранить и приложить к письму.

**2** Перевести данные в пунктах **2,3,4,6,11** заранее на французский язык.

3. Корректно вставить данные в письмо по шаблону. Используйте инструкцию и данный пример для заполнения. *Обратите внимание, что по некоторым пунктам нет данных от брокера, т.к. он находится в процессе запроса этих данных у других профессиональных участников. Рынка. По мере получения информации, пример заполнения будет обновляться.*

# Шаблон обращения в Главное Управление Казначейства Бельгии на французском языке.

*В тексте блоки, которые требуют внесения Вами информации выделены серой заливкой и курсивом.*

*В тексте даны ссылки на пункты Инструкции по заполнению обращения, с которыми рекомендуется ознакомиться при заполнении и подготовке обращения.*

Le \_\_\_\_\_ (дата)

ENVOYÉ PAR E-MAIL À

[quesfinvragen.tf@minfin.fed.be](mailto:quesfinvragen.tf@minfin.fed.be)

Administration générale de la Trésorerie

Royaume de Belgique

Re: Dérogation aux sanctions financières – Mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine, Décision du Conseil (PESC) 2022/883 du 3 juin 2022 modifiant la Décision 2014/145/PESC, Règlement d'exécution (UE) 2022/878 du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014.

Chère Administration générale de la Trésorerie,

Au moyen de cette soumission, **Ivanov Ivanovich Ivan**, en russe: **Иванов Иванович Иван** («Demandeur») demande respectueusement l'autorisation de libérer les fonds appartenant au Demandeur et détenus pour le Demandeur par **Société par Actions «Tinkoff Bank»** en russe: **Акционерное общество «Тинькофф Банк» («Tinkoff Bank»)** par l'intermédiaire de la chaîne de dépositaires, y compris National Settlement Depository, en russe: **Небанковская кредитная организация акционерное общество «Национальный расчетный депозитарий», («NSD»)**, entité juridique figurant sous le numéro 101 sur la liste de l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878) et Euroclear Bank S.A./N. V., Bruxelles («Euroclear»), mettant à disposition les fonds détenus pour le Demandeur par Tinkoff Bank par l'intermédiaire de NSD.

Le Demandeur est une personne physique non sanctionnée et il demande respectueusement à l'Administration générale de la Trésorerie la dérogation aux sanctions financières en délivrant l'autorisation visée à l'Article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) afin de débloquent les fonds détenus pour le Demandeur par Tinkoff Bank par l'intermédiaire de NSD et Euroclear.

# I. Contexte factuel du Demandeur, de la personne sanctionnée et des autres banques et institutions concernées par les opérations pour lesquelles l'autorisation est demandée.

## A. Informations générales sur le Demandeur.

Prénom, deuxième prénom / patronyme, nom de famille du Demandeur: Ivan Ivanov

Prénom, deuxième prénom / patronyme, nom de famille du Demandeur en russe: ИВАН ИВАНОВ

Date de naissance: 01.01.2001, Ville de Moscou

Nationalité: Fédération Russe

Détails du passeport: série et numéro 9999 999999 date de délivrance 01.05.2022

Détails du passeport international: série et numéro 99 99 999999, date de délivrance 01.08.2022, date d'expiration 01.08.2027.

Adresse de domicile: Rue Kalinina, maison 24, appartement 42

Adresse postale: Rue Kalinina, maison 24, appartement 42

Numéro de téléphone (numéro de téléphone portable): +7 999 999 99 99

E-mail: [mail@mail.com](mailto:mail@mail.com)

Des copies numérisées du passeport général et du passeport international sont fournies en pièces jointes 1a et 1b.

À l'heure actuelle, le Demandeur n'est soumis à aucune sanction imposée, y compris les sanctions imposées par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Canada, le Japon, la Suisse, l'Australie, les Nations Unies ou toute autre<sup>1</sup>.

Les informations factuelles sur les relations entre le Demandeur et les entités mentionnées aux paragraphes B, C1, C2 et C3 sont données dans le paragraphe D de la présente partie.

## B. Informations générales sur la Personne Morale Sanctionnée.

Le Demandeur détient des comptes de dépôt auprès de Tinkoff Bank, ce dernier détient des comptes de prête-nom auprès de NSD et, par conséquent, les titres du Demandeur sont détenus par l'intermédiaire de la chaîne de dépositaires, y compris NSD.

1 La déclaration est confirmée par le fait que le Demandeur ne figure pas sur la liste récapitulative des personnes, groupes et entités soumis aux sanctions financières de l'UE (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX%3A02014D0512-20221007>, <https://webgate.ec.europa.eu/fsd/fsf>); Listes des sanctions OFAC (<https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>); Liste récapitulative OFSI (<https://www.gov.uk/government/publications/financial-sanctions-consolidated-list-of-targets/consolidated-list-of-targets>); Liste récapitulative du Conseil de sécurité des Nations Unies (<https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list>); Sanctions du SECO ([https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Aussenwirtschaftspolitik\\_Wirtschaftliche\\_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html](https://www.seco.admin.ch/seco/en/home/Aussenwirtschaftspolitik_Wirtschaftliche_Zusammenarbeit/Wirtschaftsbeziehungen/exportkontrollenund-sanktionen/sanktionen-embargos.html)); Liste consolidée des sanctions autonomes canadiennes ([https://www.international.gc.ca/world-monde/international\\_relations-relations\\_internationales/sanctions/consolidated-consolide.aspx?lang=eng](https://www.international.gc.ca/world-monde/international_relations-relations_internationales/sanctions/consolidated-consolide.aspx?lang=eng)); Sanctions économiques du Japon et liste des personnes visées par les sanctions japonaises ([https://www.mof.go.jp/policy/international\\_policy/gaitame\\_kawase/gaitame/economic\\_sanctions/list.html](https://www.mof.go.jp/policy/international_policy/gaitame_kawase/gaitame/economic_sanctions/list.html)); Liste consolidée australienne (<https://www.dfat.gov.au/international-relations/security/sanctions/consolidated-list>).

NSD personne morale figurant sous le numéro 101 sur la liste de l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878).

Adresse: 12, rue Spartakovskaya, Moscou 105066, Russie. Type d'entité: établissement de crédit non bancaire, société par actions.

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN): 1027739132563.

Numéro de compte auprès d'Euroclear: 46055.

### ***C. Informations sur les banques et les autres institutions concernées par les opérations pour lesquelles l'autorisation est demandée par le Demandeur.***

Compte tenu de l'autorisation demandée, les banques et d'autres établissements suivants seront concernés par les opérations :

#### ***C.1. Tinkoff Bank.***

Le Demandeur détient des comptes de dépôt auprès de Société par Actions «Tinkoff Bank» en russe: Акционерное общество «Тинькофф Банк» est une institution financière privée dont le siège est à Moscou, la Fédération de Russie, qui offre des services dépôt à ses clients.

Adresse: 127287, Moscou, int. ter. district municipal Savelovsky, st. 2e Khutorskaya, 38A, bâtiment 26

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN): 1027739642281.

Société par Actions «Tinkoff Bank» détient une licence de dépositaire 045-14051-000100 délivrée par le Banque de Russie; (fournie dans la pièce jointe 2).

En vertu de la licence de dépositaire, Société par Actions «Tinkoff Bank» est autorisé à détenir et à administrer des instruments financiers pour ses clients, notamment affirmer les droits de propriété des titres détenus aux comptes des clients.

Selon la lettre de Société par Actions «Tinkoff Bank», en tant qu'entité non sanctionnée et agissant au nom de ses clients, 30.11.2022, Société par Actions «Tinkoff Bank» a également soumis une demande pour tous ses clients non sanctionnés, y compris le Demandeur.

#### ***C.2. Euroclear Bank S.A./N.V., Bruxelles.***

Euroclear Bank S.A./N.V. est une «société anonyme/naamloze vennootschap» constituée en Belgique et immatriculée au RPM Bruxelles (société n° 0429 875 591) dont le siège social est situé à l'adresse: 1 Boulevard du Roi Albert II, 1210 Bruxelles, Belgique (tel qu'il est divulgué à <https://www.euroclear.com/about/en/ourgovernancestructure.html>).

Actuellement, cette institution, conformément aux sanctions contre NSD, a gelé tous les titres du Demandeur sur les comptes NSD.

Avec l'autorisation, cette institution recevra des instructions de NSD pour le bénéfice du Demandeur et de Société par Actions «Tinkoff Bank»:

de retirer des titres de certains ISIN en certaines quantités des comptes NSD détenus par Euroclear;

de créditer ces titres (retirés des comptes NSD) aux comptes de [указывается наименование на французском языке вышестоящего депозитария, указанного в пункте С3, см. пункт 6 Инструкции], détenues par Euroclear.

**C.3. [Наименование на французском языке вышестоящего депозитария, в котором открыт счет Вашего депозитария, на счет которого в Euroclear будут переводиться ценные бумаги со счета НРД, далее будет использоваться сокращение «Новый вышестоящий депозитарий», непосредственно в обращении также рекомендуется ввести удобное сокращение наименования Нового вышестоящего депозитария, которое будет использоваться по тексту всего обращения].**

Société par Actions «Tinkoff Bank» détient des comptes de dépôt auprès de [указывается наименование Нового вышестоящего депозитария] (voir le paragraphe \_\_\_ de la pièce jointe 3. Lettre de \_\_\_\_, [дается ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в Новом вышестоящем депозитарии, см. пункт 6.2 Инструкции] et prévoit d'ordonner à [указывается наименование Нового вышестоящего депозитария] de créditer des titres sur ses comptes auprès d'Euroclear et, ensuite, sur les comptes de

Société par Actions «Tinkoff Bank» auprès de [указывается наименование Нового вышестоящего депозитария].

Adresse: [указывается юридический адрес Нового вышестоящего депозитария].

Numéro principal d'enregistrement d'État (NPEE/ OGRN): [указывается ОГРН Нового вышестоящего депозитария].

Numéro de compte auprès d'Euroclear: [указывается номер счета Нового вышестоящего депозитария в Euroclear].

#### ***D. Informations factuelles sur les relations entre le Demandeur et les institutions nommées aux paragraphes B, C1, C2, C3.***

Le Demandeur a un compte de dépôt ouvert auprès de Société par Actions «Tinkoff Bank» (ci-après dans le présent paragraphe dénommé le «Dépositaire Client»). Sur ce compte, le Dépositaire Client détient des titres pour le Demandeur et affirme les droits de propriété du Demandeur. La confirmation est fournie au Demandeur par le Dépositaire Client [ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего открытие счета владельца].

Selon les informations fournies au Demandeur par le Dépositaire Client [ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в НРД] dans le cadre des services que le Dépositaire Client offre à ses clients en vertu de la licence de dépositaire, \_\_\_\_\_ [указывается дата заключения междепозитарного договора/ подписания заявления о присоединении к Условиям осуществления депозитарной деятельности и открытии счетов депо между Вашим депозитарием и НРД], le Dépositaire Client a conclu un accord de dépôt avec [указывается НРД или иное наименование на французском языке, см. пункт 7.1.2 Инструкции] (en russe: [указывается НРД или иное наименование на русском языке, см. пункт 7.1.2 Инструкции]), dont le successeur, après un certain nombre de réorganisations d'entreprises, est NSD («\_\_\_») [для удобства рекомендуется ввести сокращение договора с НРД для использования в дальнейшем в тексте обращения]. Aux termes [сокращенное наименование договора с НРД], NSD a accepté de fournir les services spécifiés dans [сокращенное наименование договора с НРД], y compris la tenue des registres du(des) compte(s) interdépositaire(s) (nominal(aux)) ouvert(s) et servi(s) par NSD à l'égard des titres détenus par le Dépositaire Client pour ses clients, l'exécution de transactions (opérations) dans le cadre de ce(s) compte(s) interdépositaire(s) (nominal(aux)).

Par l'intermédiaire des comptes que NSD sert en vertu de [сокращенное наименование договора с НРД], le Dépositaire Client détient des titres, y compris ceux émis dans des juridictions

étrangères, pour le compte de ses clients, personnes physiques et morales. Du côté du Dépositaire Client, le Dépositaire Client a ouvert des comptes de dépôt pour chacun de ses clients, y compris le Demandeur, afin d'affirmer les droits de propriété et de recevoir des ordres de ses clients pour débiter (retirer des titres) ou créditer (déposer des titres) les comptes de dépôt. En vertu de [сокращенное наименование договора с НРД], le Dépositaire Client transmet des ordres à NSD pour exécution en débitant ou en créditant spécifiquement le(s) compte(s) du Dépositaire Client, et dès que ces transactions sont exécutées, débiter ou créditer les comptes de ses clients, y compris le Demandeur.

Pour permettre à ses clients de détenir des titres étrangers par l'intermédiaire de chaînes de dépositaires transfrontalières, NSD opère avec des institutions financières étrangères. Le Demandeur a demandé au Dépositaire Client les noms des institutions étrangères auprès desquelles NSD détient des comptes. Le Dépositaire Client a fourni la lettre de NSD datée du [указывается дата и номер письма НРД, подтверждающего открытие счета в Euroclear, см. пункт 7.1.4 Инструкции], envoyée au Dépositaire Client qui indique que les titres sont détenus par la chaîne de dépositaire qui comprend Euroclear Bank S.A./N. V. (numéro de compte 46055), Bruxelles. La lettre de NSD est fournie dans la pièce jointe 4 de la présente Demande. Selon la lettre de NSD, l'information sur le lieu de la conservation d'un titre concerné est indiquée dans un Questionnaire du titre, affiché sur le site Internet NSD à l'adresse [www.nsddata.ru](http://www.nsddata.ru) dans la rubrique «Reference Books». Tous les titres faisant l'objet de la demande de dérogation sont détenus par l'intermédiaire d'Euroclear.

Selon les informations fournies au Demandeur par le Dépositaire Client [ссылка на пункт письма Вашего депозитария, подтверждающего наличие счета в НРД, см. пункт 7.1.1 Инструкции] en plus de [сокращенное наименование договора с НРД], dans le cadre des services qu'il offre à ses clients en vertu de la licence de dépositaire, le [указывается дата заключения договора Вашего депозитария с СПБ Банком, см. пункт 7.2.1 Инструкции], le Dépositaire Client a conclu un accord de dépôt avec la Société anonyme publique «Best Efforts Bank» (en russe: Публичное акционерное общество «Бест Эффортс Банк» («БЕВ»). Plus tard, БЕВ a changé sa dénomination sociale, la dénomination sociale actuelle de cette personne morale est la Société anonyme publique «SPB Bank» (en russe: Публичное акционерное общество «СПБ Банк») («SPB Bank»). Aux termes de l'accord de dépôt mentionné ci-dessus (« Accord SPB Bank»), SPB Bank a accepté d'ouvrir, de tenir et de gérer un sous-compte nominal au sein du compte de dépôt de compensation de la Counterpartie centrale « Clearing Centre MFB » (en russe: Небанковская кредитная организация – центральный контрагент «Клиринговый Центр МФБ» (акционерное общество)) pour les actifs des clients du Dépositaire Client. La Counterpartie centrale «Clearing Centre MFB» a aussi changé sa dénomination sociale, la dénomination actuelle de cette personne morale est la Counterpartie centrale «SPB Clearing» (société à responsabilité limitée) (en russe: Небанковская кредитная организация – центральный контрагент «СПБ Клиринг») («SPB Clearing») [см. также пункт 7.2.2 Инструкции].

Par l'intermédiaire des comptes (sous-comptes) détenus par SPB Bank dans le cadre de l'Accord SPB Bank, le Dépositaire Client détient également (en plus de la chaîne de dépositaires en vertu de [сокращенное наименование договора с НРД] des titres, y compris ceux émis dans les juridictions étrangères, pour le compte de ses clients, personnes physiques et morales.

Pour permettre à ses clients de détenir des titres étrangers par l'intermédiaire des chaînes de dépositaires transfrontalières, SPB Bank opère avec NSD. Le Demandeur a demandé au Dépositaire Client la confirmation que SPB Bank détient des comptes auprès de NSD. Les lettres de SPB Bank [указывается дата и номер письма от СПБ Банка, см. пункт 7.2.1 Инструкции] et SPB Clearing [указывается дата и номер письма от СПБ Клиринга, см. пункт 7.2.1 Инструкции] au Dépositaire Client indiquent que les titres sont détenus par l'intermédiaire d'une chaîne de dépositaires, y compris NSD (voir la pièce jointe 5 de la présente Demande. Lettre de SPB Bank au Dépositaire

Client; Pièce jointe 6 à la présente Demande. Lettre de SPB Clearing au Dépositaire Client).

Il existe aussi une représentation fournie au Demandeur par le Dépositaire Client qui montre clairement les deux chaînes de dépositaires (voir la pièce jointe 7 à la présente Demande).

À la date du [указывается дата, на которую предоставлена выписка Вашим депозитарием, см. пункт 8 Инструкции] (date du rapport ci-joint de [указывается наименование Вашего депозитария]), le Demandeur possède des titres bloqués dans les chaînes de dépositaires susmentionnées. Les ISIN des titres, la quantité de titres et d'autres dépositaires dans la chaîne NSD - Euroclear Bank S.A./N.V. sont indiqués dans la Pièce jointe 8 (Relevé de comptes dépôt pour les titres bloqués en raison de leur comptabilité dans une chaîne de dépôt comprenant Euroclear).

Il est important de mentionner que le Demandeur possédait déjà tous ces titres qu'il détenait via des chaînes de dépositaires impliquant NSD avant le 03 juin 2022, jour où NSD a été ajouté à l'Annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878) sous le numéro 101 (comme indiqué dans la Pièce jointe 8).

## **II. Contexte juridique**

Aux fins de cette demande d'autorisation, le Demandeur identifie les actes juridiques qui constituent le contexte de sanctions et de la demande de dérogation éventuelle.

### ***A. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.***

Selon le paragraphe 1 de l'article 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, toute personne a le droit de jouir de la propriété des biens qu'elle a acquis légalement, de les utiliser, d'en disposer et de les léguer. Nul ne peut être privé de sa propriété, si ce n'est pour cause d'utilité publique, dans des cas et conditions prévus par une loi et moyennant en temps utile une juste indemnité pour sa perte.

Cette demande d'autorisation ne concerne que les personnes ne faisant l'objet d'aucune mesure de sanction, étant des parties non ciblées privées de leur propriété uniquement en raison de la chaîne de dépositaires utilisée pour détenir leurs titres.

### ***B. Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil***

Le NSD est une entité figurant sous le numéro 101 sur la liste de l'annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/878).

Conformément à l'article 2, paragraphe 1, du Règlement (UE) n° 269/2014, sont gelés tous les fonds et ressources économiques appartenant aux personnes physiques ou à des personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés énumérés à l'annexe I, de même que tous les fonds et ressources économiques que ces personnes physiques ou que ces personnes physiques ou morales, entités ou organismes qui leurs sont associés possèdent, détiennent ou contrôlent.

Conformément à l'article 2, paragraphe 2, du Règlement (UE) n° 269/2014, aucuns fonds ni ressources économiques ne sont mis, directement ou indirectement, à la disposition des personnes

physiques ou des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes qui leurs sont associés énumérés à l'annexe I, ni dégagés à leur profit.

Conformément à l'article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) par dérogation à l'article 2, les autorités compétentes des États membres peuvent autoriser le débloqué de certains fonds ou ressources économiques gelés appartenant à l'entité figurant sous le numéro 101 sur la liste de l'annexe I, ou la mise à disposition de certains fonds ou ressources économiques de cette entité, aux conditions qu'elles jugent appropriées; et après avoir déterminé que ces fonds ou ressources économiques sont nécessaires pour la résiliation, au plus tard le 7 janvier 2023, des opérations, contrats ou autres accords conclus avec cette entité ou impliquant d'une autre manière cette entité avant le 3 juin 2022.

### ***C. Clarification de la Commission européenne pour les dépositaires centraux de titres du 12 août 2022 (dans la section Foire aux questions).***

Le 12 août 2022, la Commission européenne a mis à jour la section Foire aux questions pour les dépositaires centraux de titres. Il a été ajouté le paragraphe 21 sur la possibilité d'effectuer une transaction par l'intermédiaire du NSD.

La clarification indique que l'inscription du NSD à l'annexe I du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, couplée à l'article 2, paragraphe 2 de cet acte juridique, signifie qu'il n'est plus possible d'instruire une transaction qui pourrait, directement ou indirectement, entraîner des frais payables au NSD ou tout autre fonds ou ressource économique au ou au profit du NSD. Par conséquent, toutes les activités qui impliquent, directement ou indirectement, de verser une commission au NSD ou de mettre à sa disposition ou à son profit d'autres fonds ou ressources économiques, sont interdites. En vertu de l'article 2, paragraphe 2 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil, on peut continuer les activités qui ne sont pas autrement soumises à des sanctions et lorsque le NSD ne reçoit pas ou ne bénéficie pas de commissions ou d'autres fonds ou ressources économiques en conséquence directe ou indirecte. Il est à noter que les «fonds» et les

«ressources économiques» sont définis au sens large dans le Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil.

Parallèlement, tous les actifs appartenant à, possédés, détenus ou contrôlés par le NSD doivent être gelés, conformément à l'article 2, paragraphe 1 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil. Cela inclut les fonds ainsi que les ressources économiques qui en découlent. Voir à cet égard l'Avis de la Commission du 4 juillet 2019 qui précise, dans un scénario similaire, que les fonds d'une personne non figurant dans les annexes qui sont déposés ou même venant d'être transférés dans une banque figurant dans les annexes peuvent être considérés comme «détenus», quoique temporairement, par la banque en question figurant dans les annexes. L'article 2, paragraphe 1 n'exige pas de durée minimale pour la détention des fonds par l'entité figurant dans les annexes. Cela signifie qu'en ce qui concerne les transferts provenant du NSD, il sera possible de demander à l'autorité nationale compétente concernée d'autoriser le débloqué de ces fonds, aux conditions qu'elles jugent appropriées, en vertu de la dérogation prévue par l'article 6 du Règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil concernant un paiement effectué par une personne inscrite sur l'annexe en vertu d'un contrat conclu avant la date à laquelle cette personne a été inscrite.

### ***D. Décision du Conseil d'administration du NSD, le 29 septembre 2022.***

Pour répondre pleinement aux conditions clairement énoncées dans la clarification de la Commission européenne des dépositaires centraux de titres du 12 août 2022, le Conseil d'administration du

NSD a adopté, le 29 septembre 2022, la décision de ne prélever aucune commission pour les transferts de titres si ces opérations sont exécutées sans changement de propriétaire des titres étant donné que ces titres sont détenues par l'intermédiaire d'une chaîne de dépositaires comprenant un dépositaire étranger (Pièce jointe 9. Décision du Conseil NSD).

### *E. Analyse juridique, le motif de la demande d'une dérogation.*

Le Demandeur n'est désigné sous aucun régime de sanctions par aucune juridiction, y compris l'Union européenne. Le Demandeur demande que l'autorisation de transférer des titres soit accordée au profit du Demandeur. La seule raison pour laquelle le Demandeur ne peut pas exécuter les opérations avec les titres mentionnés ci-dessus est les sanctions contre NSD. Le Demandeur est une partie non ciblée privée de possession uniquement en raison des sanctions contre NSD qui est l'une des parties de la chaîne de dépositaires utilisée pour détenir les titres, ce qui échappe au contrôle du Demandeur.

Toutes les opérations sur les comptes du Demandeur auprès de Société par Actions «Tinkoff Bank», sur les comptes de Société par Actions «Tinkoff Bank» auprès de NSD et les opérations correspondantes sur les comptes de NSD auprès d'Euroclear dont le résultat est la détention des titres dans la chaîne de dépositaires NSD – Euroclear ont été exécutées avant le 3 juin 2022 [см. пункт 8 Инструкции], date notée au paragraphe 5 de l'Article 6b du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022). Ainsi, toutes les opérations impliquant NSD ont eu lieu avant cette date et répondent aux critères énoncés à l'Article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022).

NSD a confirmé qu'il ne facturera aucun frais pour les transferts d'actifs à l'égard desquels la demande est déposée.

Le Demandeur a besoin de mettre fin à toute relation avec NSD (par la chaîne de dépositaires susmentionnée) en considérant les titres étrangers désormais détenus sur les comptes du Demandeur auprès de Société par Actions «Tinkoff Bank» et, ensuite, sur les comptes de Société par Actions «Tinkoff Bank» auprès de NSD. Le Demandeur ne pourra pas le faire avant le 7 janvier 2023 sans la dérogation qui autoriserait Euroclear à exécuter les transactions débloquant les actifs du Demandeur.

Le Demandeur vise à détenir les titres dans une chaîne de dépositaires qui ne comprend pas d'entités sanctionnées.

**La demande du Demandeur est entièrement transparente et elle répond à tous les critères énoncés à l'Article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022).**

## **III. Demande de dérogation**

Le Demandeur demande respectueusement à l'Administration générale de la Trésorerie de déroger aux sanctions financières en délivrant l'autorisation visée à l'Article 6b, paragraphe 5, du Règlement (UE) n° 269/2014 (modifié par le Règlement (UE) 2022/1905 du Conseil du 6 octobre 2022) pour les opérations suivantes:

le débit de titres de certains ISIN en certaines quantités indiquées dans la Pièce jointe 10 à la présente Demande des comptes NSD détenus par Euroclear, comme il est indiqué dans la Pièce jointe 8 à cette Demande, et le crédit de titres avec les mêmes ISIN en certaines quantités au

compte de [указывается наименование Нового вышестоящего депозитария] chez Euroclear indiqué au paragraphe C3 de la Partie I de la présente Demande (numéro de compte [указывается номер счета Нового вышестоящего депозитария в Euroclear]).

Ces opérations sont nécessaires pour assurer au Demandeur et à Société par Actions «Tinkoff Bank» la possibilité de mettre fin à toutes les opérations avec ces titres par l'intermédiaire de NSD. Tous les titres seront crédités sur le compte de Société par Actions «Tinkoff Bank» auprès de [указывается наименование Нового вышестоящего депозитария], et suite au compte du demandeur dans Société par Actions «Tinkoff Bank», ce qui exclura complètement NSD de la chaîne de dépositaires.

La dérogation demandée atténuera les conséquences potentielles imprévues pour les parties non ciblées non sanctionnées.

L'octroi de cette autorisation serait conforme aux règlements de la Commission européenne.

## Pièces jointes

Pièce jointe 1a. Copie numérisée du passeport général avec la traduction.

Pièce jointe 1b. Copie numérisée du passeport international avec la traduction.

Pièce jointe 2. Copie numérisée de la licence de dépositaire n°045-14051-000100 délivrée par Banque de Russie.

Pièce jointe 3. Lettre de [указывается наименование Вашего депозитария] datée du [дата письма].

Pièce jointe 4. Lettre de NSD à [указывается наименование Вашего депозитария] datée du [дата письма], n°[номер письма].

Pièce jointe 5. Lettre de SPB Bank à [указывается наименование Вашего депозитария] datée du [дата письма], n°[номер письма].

Pièce jointe 6. Lettre de SPB Clearing à [указывается наименование Вашего депозитария] datée du [дата письма], n°[номер письма].

Pièce jointe 7. Représentation des chaînes de dépositaires par l'intermédiaire de NSD.

Pièce jointe 8. Relevé de comptes dépôt pour les titres bloqués en raison de leur comptabilité dans une chaîne de dépôt comprenant Euroclear.

Pièce jointe 9. Décision du Conseil d'administration de NSD.

Pièce jointe 10. Liste des titres avec les quantités demandées pour dérogation

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées,

подпись / Ivan Ivanovich Ivanov /